

« Législatives 2017, le collectif Alerte appelle les candidats à s'engager pour une société bienveillante, fraternelle et solidaire »**Réponse de :** **Michel MENARD**Candidat 5^{ème} circonscription de Loire Atlantique,
Parti Socialiste

“

Madame, Monsieur,

Vous m'interpellez, en tant que candidat à l'élection législative sur la 5^{ème} circonscription de Loire-Atlantique, sur les questions liées à la lutte contre la pauvreté et à l'inclusion sociale. J'ai pris connaissance des propositions que vous faites en la matière, et vous en remercie.

En juin 2016, j'ai eu l'honneur d'être rapporteur à l'Assemblée Nationale de la proposition de loi de Yannick Vaugrenard, sénateur de Loire-Atlantique. Adoptée de façon définitive à l'issue des débats, cette proposition de loi crée un 21^{ème} critère de discrimination à raison de la précarité sociale, venant ainsi renforcer la lutte contre les discriminations et la réaffirmer comme une priorité de l'État.

Je l'ai dit à l'époque, et je le maintiens fermement : la lutte contre la pauvreté doit demeurer une préoccupation prioritaire des pouvoirs publics. Avec un taux de chômage de 9,6 % et 14 % de personnes pauvres au sein de la population française, soit plus de 8,5 millions de personnes, la mobilisation du Gouvernement et des collectivités territoriales dans la lutte contre l'exclusion doit être sans relâche, aux côtés bien sûr de donateurs généreux, d'acteurs de terrains, bénévoles, sans qui un grand nombre de situations humaines basculeraient dans l'indignité.

Lors du quinquennat précédent, nous avons adopté, vous le rappelez, un ambitieux [plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale](#). Bouclier, mais aussi tremplin social, le but de ce dispositif était de permettre à chacune et chacun de vivre dignement et, au-delà des questions matérielles et financières, d'avoir accès à l'emploi, à la formation, au logement, aux soins et aux services de santé.

L'idée de base est que pour favoriser l'émancipation, c'est l'environnement qu'il faut adapter aux individus et non le contraire. Le texte de Yannick Vaugrenard, qui vise à garantir l'accès pour tous les citoyens aux mêmes droits et aux mêmes chances, traduit désormais en droit le fait discriminatoire et donne les moyens de le sanctionner efficacement. Ainsi, des condamnations pourront être prononcées, par exemple à l'encontre d'un professionnel de santé refusant un patient du fait qu'il est à la CMU ou encore d'un maire privant un élève d'accès à la cantine sous prétexte qu'un de ses parents est au chômage.

L'inscription de ce 21^{ème} critère dans le Code pénal est aussi une occasion de faire évoluer les mentalités en renforçant les actions de sensibilisation à la lutte contre la pauvreté. Il faut battre en brèche l'idée que, dans la société française, il y a « trop d'assistantat ». La problématique actuelle, dans la lutte contre la pauvreté, ce n'est pas l'abus, c'est au contraire le non-recours aux aides. Chaque année, pas moins de dix milliards d'euros d'aides sociales ne sont pas attribués, parfois par déficit d'information, trop souvent par la difficulté, voire la honte d'effectuer les démarches nécessaires. Il faut aussi avoir le courage de rétablir la réalité des faits. Souvent désignés comme des « profiteurs » car non soumis à l'impôt sur les revenus, n'oublions pas que les

pauvres aussi sont soumis à l'impôt, à travers la TVA qui, proportionnellement, affecte plus lourdement les ménages économiquement fragiles.

Il nous faut avoir une volonté collective et politique forte pour inverser la tendance. Après avoir créé de nouveaux outils et donné un cap solide, il faut le maintenir et faire avancer l'idéal fédérateur de notre République.

Je partage d'ailleurs votre point de vue sur la nécessité de mettre en œuvre, en concertation avec les acteurs de terrain comme les associations qui composent le collectif ALERTE, une loi de programmation pluriannuelle et de procéder à une sanctuarisation des moyens dont la gestion sera interministérielle.

Dans le même temps, il faut que notre pays se dote d'outils performants pour connaître précisément l'évolution de ce cancer de la société qu'est la pauvreté. Nous savons qu'elle évolue et que, notamment, elle a suivi ces quinze dernières années la progression du chômage. Il y a quelques décennies, la pauvreté touchait principalement les familles nombreuses. Aujourd'hui, elle concerne un grand nombre de personnes isolées, familles monoparentales, personnes âgées, mais aussi beaucoup de jeunes. De même, sur les près de neuf millions de personnes qui vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, trois millions sont des enfants, un sur cinq au niveau national, un sur deux en zone urbaine sensible. C'est intolérable.

J'ai accompagné, avec fierté et une grande satisfaction, aux côtés d'élus et de bénévoles engagés dans des actions caritatives et humanitaires, un nouveau pas vers l'égalité et la justice sociale. C'est le sens premier que j'ai toujours donné à mon engagement politique. Je compte bien poursuivre dans cette direction dans le cadre de la législature qui va s'ouvrir.

Restant à votre entière disposition pour un échange,

”

Sincères salutations.